

2016.05.12

Message de Mme SAINT-LAURENT du Siarce :

Lors de nos allées et venues dans le quartier des Levitt, nous nous sommes aperçus que certains végétaux plantés lors de la phase I des travaux manquent (sérieusement) d'arrosage de la part des particuliers. Comme répété à plusieurs reprises (réunions publiques, visites des entreprises et fiche parcellaire), il n'y a pas de garantie de reprise sur les végétaux plantés.

Voici pour rappel le laïus inscrit dans les fiches parcellaires

« Les végétaux plantés sur les parcelles privées feront l'objet d'un transfert de propriété après leur plantation. A partir de ce transfert, l'usager devient responsable desdits végétaux, notamment de leur entretien et arrosage en vue de leur reprise. Aucune garantie de reprise n'est apportée par le SIARCE. L'attention de l'usager est attirée sur :

- *la sensibilité des végétaux de hauteur supérieure à la classe 60/80 cm. Ces grands végétaux doivent faire l'objet d'un entretien particulièrement soigné (taille, entretien, arrosage...).*
- *l'influence de la saison de plantation dans la reprise des végétaux : si l'usager choisit une plantation en dehors de la saison adaptée (mi-automne), et plus particulièrement en été, les végétaux devront faire l'objet d'un arrosage très régulier pour améliorer leurs probabilités de bonne reprise.*

La responsabilité du SIARCE ne pourra être engagée en cas de difficulté de reprise. L'usager est pleinement informé, lors de son choix, des contraintes posées par la saison de plantation et la hauteur des végétaux replantés.»

Pouvez vous faire passer le message à vos résidents quant à la nécessité d'arroser ces végétaux ?
Par avance, je vous en remercie.

Cordialement,



Syndicat Intercommunal d'Aménagement,
de Réseaux et de Cours d'Eau
37, quai de l'Apport-Paris
91813 Corbell-Essonnes Cedex

Tél. : 01 60 89 82 39
Mail : c-saintlaurent@siarce.fr
www.siarce.fr